

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20240305-3	<p style="text-align: center;"><u>Séance du 05 mars 2024 à 18h30</u></p> <p>L'an deux-mille-vingt-quatre le cinq du mois de mars le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal à Seloncourt - après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p>NOTA Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées par le conseil municipal a été affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune dans la semaine qui suit le Conseil Municipal, que la convocation du Conseil Municipal a été adressée le 26 février 2024 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Etaient présents ()</u></p> <p>Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Madeleine MAUFFREY, Patrick LIEGEART, Alain KMOCH, Christine GUEY, Jean-Luc MIESKE, Lysiane MABIRE, Brigitte ALZINGRE, Romuald GADET, Sophie MOREL, Clément GIRARD, Léa LEMOINE, Eric LANUSSE CAZALE, Michel BARBE, Régis ARNOLD, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH.</p> <p style="text-align: center;"><u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u></p> <p>a donné procuration à ,</p>	
<p>Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</p>	

OBJET : CONSTRUCTION D'UN BATIMENT PLURIDISCIPLINAIRE RUE DE L'ECOLE DE BERNE – PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire expose :

La Ville a projeté la construction d'un bâtiment pluridisciplinaire labellisé E4C2 (bois/paille ou béton de chanvre) de 200m² au 4 rue de l'Ecole de Berne.

Ce bâtiment recevra les services suivants :

- Micro-crèche de 10 places
- Restauration scolaire de 40 places
- Cuisine en liaison froide pour les deux activités,
- Périscolaire dans la même pièce que la restauration scolaire.

L'estimation de l'opération se porte à 666 666.67 € H.T. soit 800 000.00 € T.T.C.

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au Groupement DUFFING Stéphanie du Pays de Clerval pour un montant de 56 979,60 € H.T. (mission de base) et 4 820,40 € H.T. (mission OPC) pour une estimation prévisionnelle des travaux de 600 000.00 € H.T. soit 720 000.00 € T.T.C

Des subventions peuvent être sollicitées :

- Au Département du Doubs, dans le cadre du P@C25 2022-2028,
- A l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) / Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)
- A Pays de Montbéliard Agglomération (P.M.A.) au titre du fonds de concours,
- A la Région B.F.C. au titre des axes régionaux d'intervention « Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population »,
- A la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) dans le cadre du Plan d'Investissement d'Accueil du Jeune Enfant (PIAJE)

Le plan de financement des travaux pourrait être le suivant :

Co-financeurs		Dépenses subventionnables €	Taux	Subventions escomptées €	%		
					Sur total € H.T. 666 666,67	Sur total € T.T.C.	
DEPARTEMENT DU DOUBS	P@C25 - VOLET A	333 333,33	Part périscolaire/ restauration scolaire soit 50%	15%	50 000,00	7,50%	6,25%
ETAT	D.S.I.L./D.E.T.R.	666 666,67	Totalité de l'opération	30%	200 000,00	30,00%	25,00%
PMA	Fonds de concours	600 000,00	Travaux	1,67%	10 000,00	1,50%	1,25%
REGION	Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population	666 666,67	Totalité de l'opération	20,00%	133 333,33	20,00%	16,67%
CAF	P.I.A.J.E. - E.A.J.E.	666 666,67	Totalité de l'opération	21,00%	140 000,00	21,00%	17,50%
TOTAL SUBVENTIONS ESCOMPTEES					533 333,34	80,00%	66,67%
MONTANT SOLDE T.T.C. FONDS LIBRES VILLE DE SELONCOURT					266 666,66		33,33%
TOTAL DE L'OPERATION T.T.C.					800 000,00	100%	

La Commission Bâtiments, réunie 22 février 2024, a émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2024.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A** de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 666 666.67 € HT,
- **APPROUVE** le plan de financement exposé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au Département du Doubs, à l'Etat, à P.M.A., à la Région B.F.C. et à la CAF,
- **S'ENGAGE** à prendre en charge le financement des organismes cités qui ne répondraient pas à hauteur de la subvention prévue et demandée,
- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,
- **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention des décisions attributives de subventions,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Seloncourt, le 05 mars 2024

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER